

Bordeaux, le 18 août 2025

Communiqué de presse

Deux cas autochtones de dengue identifiés en Gironde

Deux cas autochtones de dengue viennent d'être identifiés en Gironde (Langon). L'état des personnes n'inspire aucune inquiétude. Il s'agit des premiers cas autochtones de dengue détectés dans la région.

Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne a **contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.**

Pour rappel, la dengue, appelée aussi « grippe tropicale », **se transmet de personne à personne uniquement par l'intermédiaire de la piqûre du moustique tigre, lui-même porteur du virus.**

I Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, Altopictus (l'opérateur de suivi entomologique du moustique tigre en Gironde) réalise des opérations de démoustication à proximité de lieux fréquentés par la personne à Langon.

L'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus.

Les habitants des secteurs concernés ont été informés par un flyer déposé dans leur boîte aux lettres.

Si les habitants n'ont pas reçu d'informations dans leur boîte aux lettres, c'est que leur logement n'est pas concerné par ces traitements.

Une enquête en porte à porte va être réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé publique France, en collaboration avec la mairie de Langon, afin d'identifier des personnes qui auraient ressenti des symptômes au cours des semaines précédentes ou qui présenteraient actuellement des symptômes évocateurs de la dengue (fièvre supérieure à 38,5°C, douleurs musculaires, maux de tête, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue) et les informer sur la conduite à tenir.

Les hôpitaux, les médecins libéraux, les pharmaciens et les laboratoires d'analyse médicale du secteur se mobilisent également pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue.

L'ARS et Santé publique France rappellent **l'importance du signalement des cas** qui permet **une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone de la maladie.**

I Adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- De porter des vêtements couvrants et amples ;
- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Dans le territoire concerné (commune de Langon), il est recommandé d'appliquer un répulsif cutané, notamment le matin et en fin de journée, après avoir pris conseil auprès de votre pharmacien sur le produit à utiliser.

2. Eviter la prolifération des moustiques

Il faut supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobilier de jardin, bâches...);
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs);
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour lutter contre sa prolifération grâce à l'adoption de mesures adaptées. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...): [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

3. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

I Dengue : une surveillance renforcée en France

Au 12 août 2025, 6 foyers de transmission autochtone de la dengue (11 cas) ont été identifiés en France hexagonale.

[Lien vers le Bulletin de Santé publique France - Chikungunya, dengue et zika en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 12 août 2025](#)

Désormais, si d'autres cas autochtones venaient à être confirmés en Nouvelle-Aquitaine, ils ne feront plus l'objet d'une communication presse spécifique mais seront intégrés dans le bulletin épidémiologique de Santé publique France à retrouver [ici](#).

>> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>
- ⇒ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60 - ars-na-communication@ars.sante.fr